



Lous GAFIANS

Le journal de la section de Montpellier

Compte-rendu

GT

en audio-conférence

Mercredi 3 juin 2020

SNAD-CGT

Centre de Viticulture , 12 avenue des amandiers, 34420 Villeneuve les Béziers
tel : 06 27 86 26 20, mail : snadcgt-34@douane.finances.gouv.fr



Vous trouverez dans ce numéro le compte-rendu du groupe de travail consacré au suivi du PRA, qui s'est tenu en audio-conférence le mercredi 3 juin...

Nouvelles de Montpellier - Jeudi 4 juin :

Suite à des travaux sur les canalisations d'eaux usées à la BSI de Montpellier à partir du 8 juin, seuls les WC des cellules pourront être utilisés par les agent·e·s... ?! Seul hic, ces WC n'ont pas de verrou à l'intérieur... détail ? Le SNAD CGT a donc demandé au DR l'installation de 2 WC de chantier, réservés aux agent·e·s de la brigade...
Affaire à suivre...

dernière minute - samedi 6 juin :

Les deux WC seront livrés lundi 8 juin...!

Compte-rendu CTSD...

Nous nous sommes à nouveau réunis cet après midi pour un suivi de la reprise d'activité au sein des services et tenter d'avoir une visibilité sur un proche avenir. Il semblerait que ces audio se suivent et se ressemblent sans apporter de réponse concrète à nos questions et nos inquiétudes. Le bout du tunnel est peut-être proche ou pas d'ailleurs...

Le SNAD CGT est intervenu sur plusieurs points :

➤ Les tableaux statistiques envoyés chaque jour par la DI laissent apparaître une disparité dans le rythme de reprise dans les services entre les AG et les CO. Le SNAD CGT s'interroge sur les raisons de cette différence de traitement .

Réponse : Il n'y a que la nature du travail qui l'explique. Le travail AG est manifestement beaucoup plus « télétravaillable » que celui de la ligne qui est au contact des usagers.

➤ Concernant l'ordonnance sur le retrait des CA, certains agents n'ont toujours pas eu connaissance de leur fiche RH

Réponse : La DG ayant demandé un temps de recul sur le sujet, la DI a demandé de stopper les notifications car elle est en attente de précision pour une vision harmonisée.

De plus les ASA n'ouvrent pas droit à RTT. Après le vol de leur CA, les agents concernés perdront jusqu'à 2 jours supplémentaires. Il s'agit là d'une déloyauté de l'administration qui donne les règles du jeu a posteriori. La CGT dénonce l'impéritie de l'administration dans la gestion de ce dossier et demande de la transparence avec la communication des notes officielles sur le sujet.

➤ La CGT a aussi réitéré sa demande d'intégration de l'ensemble des PRA de la DI, comme des 3 DR ainsi que les annexes de déclinaison par service sur le site de l'Occitanie sur Aladin

Réponse : pas d'objection ni de difficulté technique.

➤ Concernant la prime, le DI a mentionné qu'il sera, avec ses DR, seul décisionnaire des conditions de son attribution (sous consigne DG bien sûr) et des agents qui pourront y prétendre. La DG a évoqué que 40 % des agents seraient éligibles à la prime (sur quels critères ?). Le DI ignore pour l'instant le montant de l'enveloppe qui lui sera allouée. Après le vol des congés, la loterie sordide de la prime.

➤ Concernant le redéploiement des agents de la DIPA, la DI Occitanie n'a pas été sollicitée.

➤ Comment sera déclinée la note sur la reprise de la TPCI et des séances de tir au niveau de la DI ?

Réponse : Elle est actuellement en phase d'étude avec les moniteurs TPCI et Tir pour sa mise en place. L'utilisation de protège-siège à usage unique est prévue pour ces séances. Des lots de protège-sièges à usage unique ont été commandés par la DI (que pour les TPCI, pas pour les infracteurs !). Le DI attend de la DG qu'elle permette d'utiliser les housses pour les infracteurs. Les douaniers doivent présenter un risque de contamination plus importante....

➤ Contrôle dans les trains ?

Réponse : Pas dans l'immédiat.

➤ Concernant les ASA pour garde d'enfant, la DG a annoncé, contrairement à ce qui avait été dit, que les enfants de douaniers n'étaient pas prioritaire dans les écoles et que les DI étaient seuls maîtres à bord en la matière.

Réponse : Tout ceci est très compliqué et pas fluide. Il faut que les agents fassent remonter toutes difficultés en la matière, afin que les directeurs interviennent auprès des préfets, du rectorat, des écoles....De même si les établissements scolaires refusent de donner les attestations d'accueil ou de non accueil des enfants. Par ailleurs la notion de justificatif est très large et un simple mail de l'école peut suffire. Pour ce qui concerne la direction de Montpellier les agents n'ayant pas de mesure de garde sont maintenus en ASA.

La CGT a encore une fois dénoncé le fait que les chefs de services se retrouvent souvent à devoir gérer seuls les situations générées par l'absence de consignes claires.

➤ la CGT a demandé que soient allouées des taux de LD supplémentaires dans les programmations de cotes à venir.

Réponse : Le DI a affirmé que l'octroi de LD devra répondre à des impératifs opérationnels à l'exclusion de toute autre considération (compensation financière...).

Pour résumer, les DR seront les seuls décisionnaires. Espérons que ceux-ci prendront en considération le travail admirable des agents depuis la sortie du confinement et leur résilience pour réaliser de belles affaires. Les lettres de félicitations c'est bien, mais ça ne coûte pas grand-chose... La reconnaissance doit maintenant se concrétiser matériellement !

Le prochain groupe de travail aura lieu, sous réserve, mercredi 17 juin à 14h.

Ne restez pas sans réponse, faites nous remonter toutes vos questions !